



CAMI DE ROUNDO

Le magazine de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais



Dossier Finances
page 9

Champ de lin décoratif à Montesquieu-Lauragais

Sommaire

INFOS MUNICIPALES :

Extraits des procès-verbaux de conseils municipaux	4
Séance du 12 décembre 2022	4
Séance du 16 janvier 2023.....	5
Séance du 11 avril 2023.....	7
Dossier finances	9

ACTUALITÉS MUNICIPALES :

Cérémonie de la Victoire et de la Paix 8 mai 1945	11
Marianne du civisme	11
Travaux -> Aménagement du chemin rural D'en Régis Le Petit	12
PLU : approbation révision allégée et suite	12
État de catastrophe naturelle - sécheresse 2022	13
Rappel : dispositif OTV en ligne sur la plateforme servicepublic.fr. :	13
Bibliothèque municipale	14
Activités de l'accueil de loisirs	14

ASSOCIATIONS :

Le comité des fêtes	15
Montesquieu Sème	15
Les Amis du Thé Dansant	16
Gymnastique Montesquirienne	16
Association de Danse SD SWING	17
Association des parents d'élèves	17
Professionnels du village	18

Directrice de la publication : Nathalie FAURÉ

Membres : Emilie POUZAC, Raymond ANDOUARD, Abdelrani MAHCER, Julien TSOUGAS



Montesquiennes, Montesquiens,

Les répercussions économiques touchent directement les ménages, en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs : coût de l'énergie, du carburant, des denrées alimentaires des matériaux de construction... Le budget communal n'est pas épargné, malgré cela, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter sa part en matière de taxe foncière.

Malheureusement, nous pouvons encore constater des actes d'incivilités sur la commune : des dépôts sauvages sont commis aux abords des conteneurs de tri, notamment les déchets de verre qui ne sont pas jetés dans la colonne prévue à cet effet, des ordures ménagères déposées dans les conteneurs en vrac, des dépôts de déchets (meubles, déchets verts, machine à laver...) sur la voie publique. Ces comportements sont dus à quelques personnes mais impactent la vie de tous. Nous faisons appel au civisme de chacun afin de faciliter le travail des agents de collecte. Pour rappel, l'abandon des déchets dans la rue est punissable de 135€ d'amende à régler dans les 45 jours, au-delà de ce délai, l'amende passe à 375€.

Un autre point concernant les bonnes pratiques dans le domaine du mieux vivre ensemble, soyez vigilants avec vos animaux de compagnie, ils ne doivent pas divaguer seul et/ou sans laisse sur la commune ou aboyer nuit et jour. De plus leurs déjections doivent être ramassées par leurs maîtres.

Je tiens à remercier les personnes qui entretiennent leur fossé. Par cet acte, vous contribuez à la vie du village.

Le mois de Juin a été marqué par plusieurs épisodes orageux. Certains ont été accompagnés de pluies intenses. Ces phénomènes à répétition entraînent localement des coulées de boues aux endroits où les fossés sont sous-dimensionnés et où les cultures sont encore à un stade de végétation ne permettant pas de ralentir les ruissellements. Des solutions sur le long terme devront être discutées avec les différents acteurs du territoire.

Après une fermeture de classe pour la rentrée 2022/2023, nous conservons un effectif d'élèves stable pour la prochaine rentrée. En septembre 2023, l'école accueillera 95 enfants sur 4 classes multiniveaux, ainsi que deux nouveaux enseignants suite au départ de la directrice d'école Mme Pontaud et de l'enseignante Mme Illary. Nous leur souhaitons le meilleur dans leurs nouvelles affectations et projets.

À noter : Nous allons réaliser en 2024 le recensement des habitants de la commune. L'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

L'approche des vacances est toujours propice à l'activité de nos associations : cassoulet concert, la traditionnelle guinguette sous le marronnier et la kermesse de l'école qui annonce les vacances en se donnant rendez-vous à la rentrée. D'autres manifestations sont prévues comme la fête locale et l'escale au canal organisées par le comité des fêtes, le déjeuner sur herbe organisé par l'association Brick A Brass. Ce seront autant de moments à savourer où j'aurai le plaisir de vous rencontrer.

Excellentes vacances à toutes et à tous.

Rani MAHCER

Extraits des procès-verbaux de conseils municipaux

Les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site internet et en mairie dans leur intégralité

Séance du 12 décembre 2022

Pouvoirs P. Carrière à B. Larroche

P. Fuser à A. Mahcer

Conseillers absents excusés : A.Criado,

Secrétaire de séance : N. Fauré

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21/07/2022

Approbation à l'unanimité des présents

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24/10/2022

Approbation à l'unanimité des présents

Délibération : relative au temps de travail - 1607h

Le comité technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable au projet de délibération relative au temps de travail et fixant les cycles de travail le 25 octobre 2022.

Par conséquent, pour un agent à temps complet :

- la durée hebdomadaire de temps de travail effectif est fixée à 35 heures ;

- la durée annuelle de temps de travail effectif est de 1 607 heures, heures supplémentaires non comprises.

Le temps de travail des agents travaillant à l'école, bénéficiant des vacances scolaires, est annualisé.

La journée de solidarité est comptabilisée selon le dispositif suivant :

- le travail de sept heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congés annuels, de la façon suivante, à savoir : de fractionner la journée de solidarité en minutes.

- pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Approbation à l'unanimité des présents

Délibération : Tarification de l'ALAE du midi

Actuellement, l'ALAE du midi est gratuit, depuis la mise en place de l'ALAE. La CAF nous a indiqué que la subvention pour l'ALAE du midi est conditionnée à une participation des parents. Afin de bénéficier de la subvention d'un montant d'environ 5 000 €, il est proposé de délibérer pour la mise en place d'une tarification aux parents à compter du 1er janvier 2023. Présentation de scénarii : scénario 1 qui indique des tarifs symboliques et scénario 2 qui reflète les tarifs proposés dans les communes voisines.

Tranche du QF	Scenario 1	Scenario 2
Moins de 500€	0,10	0,30
De 500 à 599€	0,15	0,40
De 600 à 799€	0,20	0,50

De 800 à 1099€	0,25	0,60
De 1100 à 1299€	0,30	0,70
De 1300 à 1399€	0,35	0,80
De 1400 à 1599€	0,40	0,90
De 1600€ à 1799€	0,45	1,00
De 1800€ à 1999€	0,50	1,10
De 2000€ et plus	0,55	0,00

Proposition de retenir le scénario 1, en attendant de réaliser un bilan du budget de l'ALAE pour la rentrée 2023.

Approbation à l'unanimité des présents

Délibération : rénovation de l'école-litige Coucoureux

Point ajourné

Délibération : Approbation de la convention entre ML et TDL : participation financière aux frais de cotisation annuelle du PETR pays Lauragais

Délibération : Approbation de la convention entre ML et TDL : participation financière aux frais de cotisation annuelle du GAL des terroirs du Lauragais

Délibération : Approbation de la convention entre ML et TDL : participation financière aux frais de cotisation annuelle de Haute-Garonne Numérique (HGN)

La participation financière à ces syndicats était auparavant assurée par Terre du Lauragais, mais pour faire face à ses difficultés financières, la communauté de communes demande aux communes de participer depuis 2022.

Pour la commune de MONTESQUIEU-LAURAGAIS, les cotisations 2022 s'élèvent :

- pour le GAL (groupe d'action locale) à 255,50 €.
- pour HGN (Haute-Garonne Numérique à 2 181,31 €
- pour le PETR (Pôle d'équilibre des territoires ruraux) à 3 270,40 €.

Proposition d'accepter ces contributions et de signer la convention de participation financière avec Terres du Lauragais.

Approbation à l'unanimité des présents

Délibération : Reversement de la Taxe d'Aménagement entre la commune et TDL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération 2022_138 du conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 relative au reversement obligatoire de la taxe d'aménagement entre les communes et l'intercommunalité.

Il informe les membres du conseil municipal :

que cette délibération avait fait l'objet d'un retour du contrôle de légalité en date du 27 octobre demandant

au conseil communautaire une nouvelle délibération définissant un taux de reversement de la taxe d'aménagement, au titre des exercices 2022 et 2023, pour chaque commune concernée au regard de la part des équipements assumés par la communauté de communes sur l'intégralité du territoire communal au regard de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 dit "loi de finances pour 2022"

que ce retour des services préfectoraux a donné lieu à de nouvelles réunions de travail entre les communes et l'intercommunalité en date du 28 octobre et du 4 novembre 2022

que la loi de finances rectificative pour 2022 n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 promulguée le 2 décembre 2022 au Journal Officiel rétablit par son article 15 le caractère facultatif du reversement à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune.

Monsieur le Maire précise que pour la commune, le taux de reversement applicable de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité serait donc de 4% pour 2023. Au 1er octobre 2022, la commune a perçu 2000 € de taxe d'aménagement.

Proposition de délibérer pour un reversement de 4 % de la taxe d'aménagement à Terre du Lauragais pour 2023.
Contre : B. Larroche

Abstention: J. Tsougas, P. Carriere, M. Lacheroy
Pour : R. Andouard, C. Bandiera, C. Crouzil, C. Donnadiou-Mariojous, N. Fauré, S. Gasc, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel

Délibération 2022-43 : Achat de matériel handicap pour l'école

La scolarisation d'un enfant handicapé à compter du 3 janvier 2023 nécessite un aménagement spécifique. Cet aménagement incombe à la municipalité qui a réalisé des devis : une table à langer pour 6 832,19 € et une chaise pour 2 391,69 €. Normalement, ces investissements sont subventionnés à hauteur de 50 % par la CAF et de 30 % par le conseil départemental.

Proposition de donner suite à ces devis et de lancer l'aménagement spécifique pour l'accueil de cet enfant.
Approbation à l'unanimité des présents

Délibération 2022-44 : Approbation du règlement de la Salle des fêtes

Il convient de modifier le règlement intérieur de la salle des fêtes pour préciser les capacités d'accueil.

Lors de la visite du SDIS de novembre 2022, il a été indiqué que la salle des fêtes peut passer de la 4ème à la 5ème catégorie de type L.

Le règlement précisera un effectif admissible maximum de 1 personne par m² ; soit :

- 150 personnes, sans le podium ;
- 130 personnes, avec le podium de 20 m²

Approbation à l'unanimité des présents

Décision modificative pour l'achat d'une porte pour l'école

Le budget 2022 prévoit la somme de 4000 € pour le remplacement d'une porte de l'ancien bâtiment de l'école. Aujourd'hui, le devis est d'un montant de 5154 €. Il convient donc de rajouter 1154 € sur ce programme.
Approbation à l'unanimité des présents

Commissions

- Commission Défense : participation de C. Donnadiou. Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Les mairies sont invitées à effectuer un recensement pour le communiquer à l'armée. Aujourd'hui, les mairies n'ont pas de listing fiable permettant ce recensement. Une information sera faite via des affiches et un article sur le site internet de la mairie pour rappeler cette obligation.
- Commission voirie du lundi 14 novembre : tournée de la commune pour lister les végétations gênantes sur la voirie
- Réunion avec les riverains de la Rue des plumassières : problématique de la dépose des enfants à l'ALAE qui cause des nuisances aux riverains
- Colis CCAS : distribution début décembre 21 couples et 43 individuels

Séance du 16 janvier 2023

Conseillers absents excusés : A. Criado, P. Fuser.
Secrétaire de séance : N. Fauré.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022

Approbation à l'unanimité des présents

Délibération : tarifs publics 2023

Proposition de faire évoluer les tarifs publics en appliquant le taux d'inflation au 1er janvier 2023 qui est de 5,9 %.

	Tarif (Euros)
Chenil	
Chenil 1 jour	26
Chenil 2 jours	45
Chenil 4 jours en plus	21
Chenil 6 jours en plus	19
Concession au cimetière	
Le m² pour 15 ans	29
Le m² pour 30 ans	46
Concession au columbarium	
30 ans	401
Concession pour caverne	
30 ans	566

	Tarif (Euros)
Adulte seul	20
Jeune étudiant	13
Enfant 8 - 16 ans	7
Couple	36
Couple et 2 enfants	44
Couple et 3 enfants	49
Couple et 4 enfants	57
Carte pour les Extérieur	Tarif x 2
Jeton éclairage	2

Concernant la salle des fêtes, proposition de revoir les tarifs sans tenir compte du taux d'inflation pour s'aligner sur les tarifs des communes voisines. Tarif de la location : 150 € / Caution pour le matériel : 1000 € / Caution pour la propreté : 300 €.

Pour : R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Crouzil, C. Donnadiou-Mariojous, N. Fauré, S. Gasc, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel

Contre : J. Tsougas qui souhaite appliquer le taux d'inflation. Abstention : B. Larroche

Délibération : règlement périscolaire modifié

Suite à l'adoption de la tarification de l'ALAE du midi au précédent conseil municipal, il convient d'actualiser le règlement périscolaire en conséquence. Proposition d'appliquer la même règle d'annulation du service que pour la cantine au paragraphe 3.3.

Délibération : remplacement du monnayeur du terrain de tennis

Le SDEHG a réalisé un devis pour le remplacement du monnayeur du terrain de tennis hors service pour un montant de 2 795 € TTC qui comprend une participation communale de 1 240 € TTC.

Approbation à l'unanimité des présents.

Projet d'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit

D'après le sondage mené par le SDEHG, il apparaît qu'un tiers des communes pratiquent déjà l'extinction sur la plage horaire de 0h00 à 6h00 (exemple : Labastide-Beauvoir depuis 7 ans).

L'objectif principal de cette extinction est la réduction du coût de l'énergie.

Une réunion avec le secteur routier du conseil départemental a permis d'identifier les secteurs dangereux où l'éclairage doit être maintenu. Aussi, l'extinction concernera le village sauf les carrefours de Négra et le quartier de Barrelis. Concernant le carrefour d'En Serny, il est proposé de baisser l'intensité de l'éclairage de 50 %.

Dans l'immédiat, nous devons prendre un accord de principe afin de demander un diagnostic au SDEHG qui pourra établir un état des lieux et un devis des travaux permettant l'extinction. Les dépenses sont subventionnables à 50 %.

D'autre part, le SDEHG a identifié 19 points lumineux à rénover qui pourraient entrer dans un nouveau programme de rénovation. Il propose de lancer l'étude.

Proposition de lancer le diagnostic de l'extinction et de lancer l'étude pour la rénovation des anciens luminaires. Approbation à l'unanimité des présents

Rénovation et extension de l'école : litige Coucoureux

Le litige avec l'entreprise Coucoureux concerne le paiement de pénalités appliquées par l'architecte en charge du chantier de rénovation de l'école qui s'élèvent à 8 107,64 €. La dernière facture d'un montant de 9 161,99 € n'avait pas été réglée dans l'attente du paiement de ces pénalités. Il convient de trouver un arrangement avec l'entreprise qui propose de partager le montant des pénalités à 50/50.

Proposition de clôturer ce litige en payant la facture de 9 161,99 € et la moitié des pénalités de 4053,82 € soit 13 215,81 €. Le budget 2022 avait prévu une ligne budgétaire de 14 000 €.

Approbation à l'unanimité des présents

Commissions

Commission voirie – compte-rendu de la réunion avec le secteur routier (conseil départemental) :

- la réfection de la couche de roulement départementale D11 de Négra à Nailloux sera réalisée en 2023.
- nous sommes toujours en attente des résultats du comptage des voitures sur la départementale au niveau de Barrelis. L'abaissement de la vitesse à 50 km/h est possible uniquement en agglomération. Aussi il faudrait que le secteur de Barrelis soit classé comme hameau de la commune. Le secteur routier n'est pas favorable à la réduction de la vitesse sur cette route départementale.
- RD11 route de Nailloux : déplacement du panneau de Montesquieu-Lauragais au niveau du chemin de Saint-Jean afin d'abaisser la vitesse.
- Chemin de Goudet : préparation d'un courrier à destination du président du conseil départemental pour demander le passage de la route en départementale en échange de la route départementale D11F

Prochaines commissions :

Affaires scolaires : réunion en interne : lundi 6 février à 19h30 / réunion avec les DPE : lundi 13 février à 18h30

Finances : mardi 31 janvier à 17h30

Questions diverses :

- Recours à l'encontre de Montesquieu-Lauragais – accident mortel au carrefour de Négra en 2018.
- Mise en place d'ombrières photovoltaïques : le SDEHG propose de lancer une étude pour la mise en place d'ombrières à proximité d'un bâtiment public pour l'alimenter par l'électricité produite.
- Ordures ménagères : présentation des échanges de la réunion avec Terres du Lauragais pour la mise en place des points de collectes PAV (point d'apport volontaire) et des PDR (Point de regroupement).
- Passage des épareuses : Terres du Lauragais a calculé un coût de 140 281,35 € à répartir entre les communes bénéficiant de ce service supprimé à compter de 2023. Pour Montesquieu, la voirie mesure 38,06 km, ce qui

implique un reversement annuel de 5 418,94 € en faveur de la commune pour compenser la charge transférée. La

mairie va devoir trouver une solution pour faucher les accotements dès 2023.

Séance du 11 avril 2023

Conseillers absents excusés : A. Criado, P. Fuser.
Secrétaire de séance : N. Fauré.

Délibération : Approbation de la révision allégée du plan local d'urbanisme(PLU)

N. Fauré présente l'objectif de la révision allégée du PLU qui est d'étendre très légèrement la zone U du PLU sur les abords des constructions existantes, en cohérence avec l'occupation du sol et en limitant la surface ajoutée pour ne pas permettre la construction de nouvelles habitations.

Plusieurs unités foncières ont été identifiées sur lesquelles la limite de zone avec la zone agricole est positionnée de façon très resserrée par rapport à la construction principale, excluant toute possibilité d'évolution ou de construction d'annexe. Il s'agit également d'intégrer à la zone U des annexes ou piscines construites suite à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme antérieure à l'entrée en vigueur du PLU en 2020.

En parallèle, par retour d'expérience de l'instruction des autorisations d'urbanisme une clarification est apportée dans la rédaction du règlement de la zone A concernant l'implantation des piscines qui sont exclues de la surface de 50 m² des constructions d'annexes autorisées.

Proposition d'approuver la révision allégée du PLU.

Pour : R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Crouzil, C. Donnadieu-Mariojouis, N. Fauré, S. Gasc, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac.

Contre : Y. Pradel qui estime que certains propriétaires ont été lésés lors de l'élaboration du PLU par le retrait d'une partie de leur jardin de la zone constructible.

A. Mahcer indique que la procédure de révision allégée ne permet pas d'ajouter de nouvelles zones constructibles.

Délibération : Élaboration du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales-autorisation de signature de la convention avec Réseau31

Suite au transfert de la compétence « eaux pluviales » au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA), la municipalité avait délibéré le 30 juin 2022 pour la réalisation d'un diagnostic seul du réseau des eaux pluviales pour une part restant à charge de la commune de 10 839 €. Aujourd'hui, l'agence de l'eau ne subventionne plus les diagnostics seuls. Le SMEA propose donc de réaliser un schéma directeur complet subventionné, ce qui implique pour la commune un reste à charge de 13 130 € contre 25 318 € pour un diagnostic seul sans subvention de l'agence de l'eau.

Proposition d'annuler la délibération du 30 juin 2022 pour le diagnostic seul et proposition de délibérer pour

la réalisation d'un schéma directeur complet des eaux pluviales.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération : Vote du compte de gestion 2022 du trésorier

Présentation du compte de gestion du trésorier, dont les chiffres correspondent à ceux du logiciel comptable de la municipalité.

Approbation à l'unanimité des présents.

4- Délibération : Vote du compte administratif 2022

A. Mahcer se retire pour le vote. Le doyen d'âge, S. Gasc prend la parole pour le vote.

Le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2022 est de 97 860,60 €. Avec le report de l'année 2021 de 299 517,91 €, le résultat cumulé est de 397 517,91 €. Le résultat de la section investissement de l'exercice 2022 est de 11 283,19 €. Avec le report de l'année 2021 de - 12 556,27 €, le résultat cumulé est de - 1273,08 €. Les restes à réaliser sont de - 74 381,65 €. Le résultat global de la section investissement est de - 75 654,73 €. Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération : Affectation du résultat

Le montant reporté à la section de fonctionnement pour le budget primitif 2023 est de 321 723,78 €. Pour la section investissement, le montant reporté est de - 75 654,73 €.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération : Vote des taux communaux d'imposition

L'état ayant augmenté les bases d'imposition des taxes foncières de 7,1%, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023 afin de ne pas alourdir les charges supplémentaires des administrés de la commune. Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération : Vote du budget primitif 2023

N. Fauré présente le budget primitif 2023 dont les montants prévisionnels du fonctionnement et les subventions aux associations ont été discutés en commission finance. Les montants prévisionnels du fonctionnement prennent en compte l'inflation et l'augmentation du coût des énergies (électricité, granulés à bois...)

Les subventions aux associations 2023 : l'enveloppe du montant alloué aux subventions reste stable : 8 950 € (Comités des fêtes - 4 000 € ; Gymnastique volontaire - 600 € ; Pais cocanha - 200 € ; Montesquieu Sème 300 € ; Festival Déjeuné sur l'herbe - 3 000 € ; Coopérative scolaire - 850€.

Les investissements 2023 ont été discutés en réunion de travail par l'ensemble des conseillers municipaux. Ils ont été limités : mise en place d'un système de sécurité pour le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) à l'école – 2 340 € ; structure de jeu pour la cour de récréation de l'école – 5 000€ ; brise soleil pour la classe de Mme Garres – 3 700€ ; 3 ordinateurs pour l'école et un pour l'accueil de loisirs – 3 200 € ; aménagement pour le handicap à l'école – 9 224 € ; lave-vaisselle pour la salle des fêtes - 3294 € ; tables pour la salle des fêtes – 2 400 €, 2 000 € pour des travaux à la mairie ; girobroyeur pour les ateliers municipaux – 2 000€.

Approbation à l'unanimité des présents

Délibération : Vote du Budget primitif 2023

FONCTIONNEMENT	2023 (Euros)
Charges à caractère général	227 865,00
Charges de personnel	401 800,00
Atténuations de produits	126 015,00
Autres charges de gestion courante	90 106,00
Charges financières	14 110,00
Virement section investissement	63 861,00
Charges except. / Dotations amortissements	1 024,00
Entretien des bâtiments (O11)	285 404,10,
Total dépenses	1 210 185,10
Atténuations de charges	2 000,00
Produits des services	63 100,00
Impôts et taxes	682 401,00
Dotations, subventions	137 960,00
Autres produits de gestion courante	3 000,00
Report 2022	321 724,10
Total recettes	1 210 185,10

INVESTISSEMENT	2023 (Euros)
Remboursement emprunts	40 935,00
Dépenses (Restes à réaliser) 2021	97 856,85
Dépenses exercice	37 058,00
Solde d'exécution négatif	1 273,08
Total dépenses	177 122,93
Subventions (Restes à réaliser) 2022	23 475,20
Virement de la section fonctionnement	63 861,00
Dotations, fonds divers	5 978,00
Subventions exercice	8 154,00
Affectation résultat 2022 (1068)	75 654,73
Total recettes	177 122,93

ÉPARGNE	2023 (Euros)
Recettes Fonctionnement	888 461,00
Dépenses Fonctionnement	860 920,00
Épargne brute	27 541,00
Remboursement capital dette	40 935,00
Épargne nette	-13 394,00

Dossier finances

Chaque année, courant avril, le conseil municipal établit et vote un budget prévisionnel pour l'année en cours, c'est le « budget primitif ». Il valide également le compte administratif de l'année passée, sous l'autorité du Trésor public. Quelques chiffres sont présentés ci-dessous.

Compte administratif 2022

Compte administratif				
	Investissement		Fonctionnement	
	2021	2022	2021	2022
Recettes	74 924,39 €	117 102,38 €	935 528,28 €	908 162,88 €
Dépenses	638 138,32 €	180 200,84 €	825 423,27 €	810 302,28 €
Résultat de l'exercice*	-563 213,93 €	- 63 098,46 €	110 105,01 €	97 860,60 €
Report résultat N-1	497 572,48 €	- 12 556,27 €	255 054,35 €	299 517,91 €
Solde exercice*	-65 641,45 €	- 75 654,73 €	365 159,36 €	397 378,51 €

* Le résultat de l'exercice comprend le résultat de l'exercice+ les restes à réaliser de l'année précédente.

Budget prévisionnel 2023

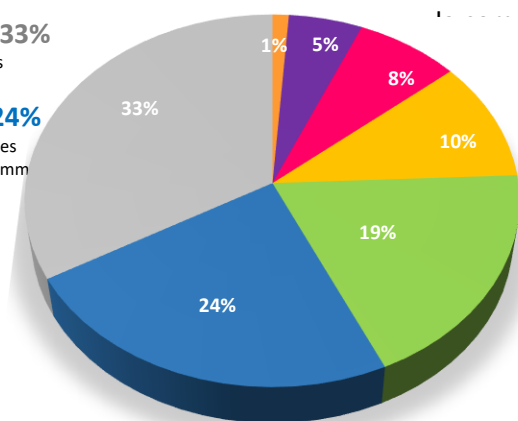
Fonctionnement Dépenses : 1 210 185 €

▪ **Frais de personnel : 33%**

Salaires et cotisations des agents municipaux

▪ **Autofinancement : 24%**

Pour alimenter le financement des investissements prévus par la commune



La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune.

▪ **Amortissements : 1%**

Emprunts (intérêts)

▪ **Virement à l'investissement : 5%**

Subventions aux associations, animation sportive scolaire, Cotisations PETR, GAL, Indemnités élus, ...

▪ **FNGIR, Péréquation : 10%**

Versement du trop perçu

▪ **Charge générales : 19%**

Eau, électricité, entretien, ...

Fonctionnement Recettes : 1 210 185 €

▪ **Trésorerie : 27%**

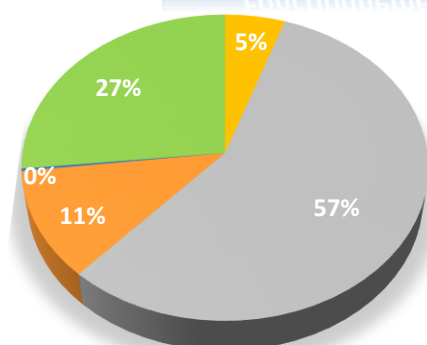
Report de N-1

▪ **Revenus immeubles : 0%**

Location appartement

▪ **Dotations de l'État : 11%**

DGF, FCTVA, CAF, compensation de la taxe d'habitation, fonds amorçage scolaire, ...



▪ **Produits de services : 5%**

Repas cantine, ALAE, coupe de bois, ...

▪ **Impôts et taxes : 57%**

Taux d'imposition communaux

Le conseil municipal a décidé pour cette année de ne pas augmenter le taux communal de la taxe foncière.

Investissement Dépenses : 177 122 €

Détails des programmes d'investissements :

MAIRIE: 31 332 €

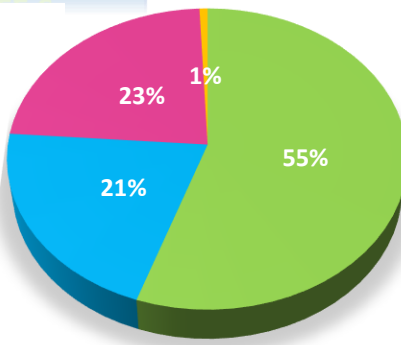
Accessibilité de la mairie : 19 150 €
 Protection incendie et vol de la mairie : 7 080 €
 Matériels bureautiques : 5 102 €

ÉCOLE : 20 794 €

École numérique (ordinateur) : 3 400 €
 Sécurité PPMS : 2 340 €
 Jeu cour récréation : 5 000 €
 Store brise soleil : 3 700 €
 Sol école : 1 200€
 Menuiserie école (porte ancien bâtiment) : 5 154 €

AUTRES BÂTIMENTS: 28 971 €

Toiture église : 21 000 €
 Cabane de la chasse (matériaux pour extension) : 2 277 €
 Salle des fêtes (tables + lave-vaisselle) : 2 400 € + 3 294 €



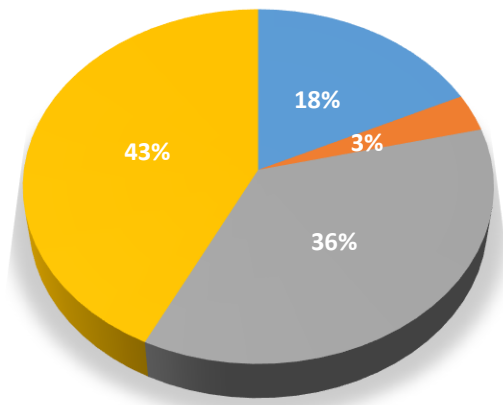
- **Programmes 2022 : 97 856 €**
Les programmes restant à réaliser N-1
- **Programmes 2023 : 37 058 €**
- **Remboursement des emprunts : 40 935 €**
- **Solde d'exécution**
Résultat négatif de la section investissement de l'année N-1

SÉCURITÉ : 2 700 €

Marquage au sol : 2 700 €

RÉSEAU : 20 000 €

Pluvial rue Ancien Petit Fossé (déviations du réseau de chez un privé) : 20 000 €



Investissement Recettes : 177 122 €

▪ **Subventions de programmes : 31 629 €**

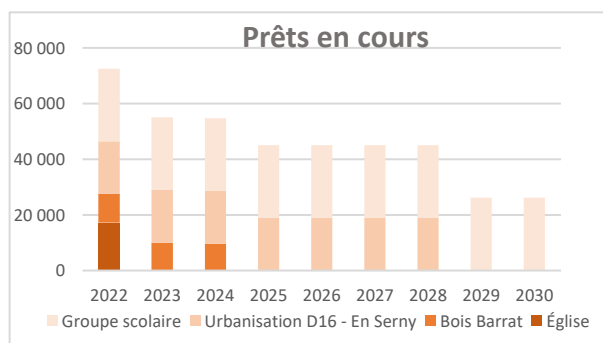
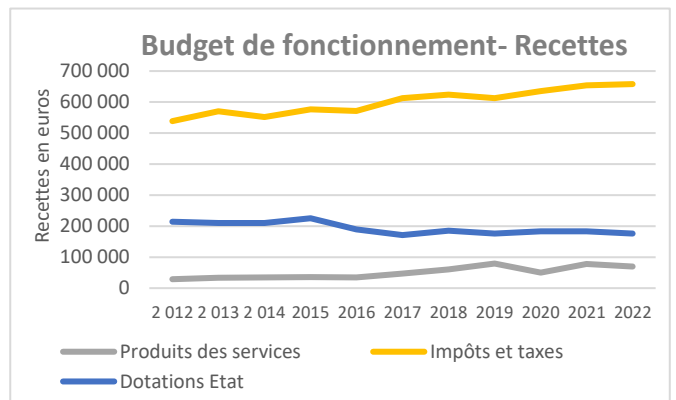
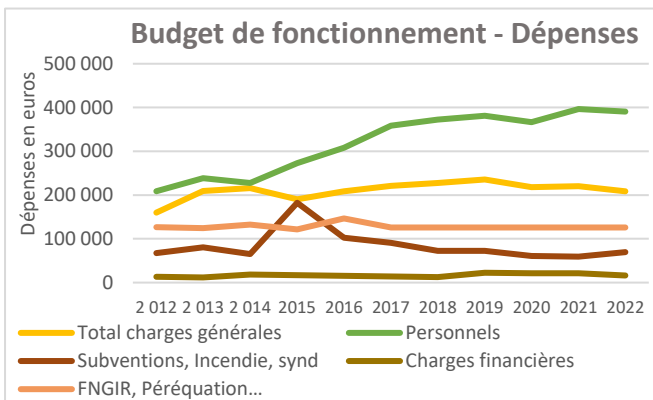
▪ **Dotations : 5 978 €**
FCTVA, taxe d'aménagement, ...

▪ **Virement du fonctionnement : 63 861 €**

▪ **Excédent de fonctionnement : 75 654 €**

Virement de la section fonctionnement de l'année N-1 pour un besoin de financement du résultat négatif de la section investissement de l'année N-1

Historique des comptes administratifs



Cérémonie de la Victoire et de la Paix 8 mai 1945

La commémoration du 78ème anniversaire de la victoire des alliés du 8 mai 1945 s'est déroulée au monument aux Morts, entouré des Habitants de Montesquieu-Lauragais et d'élus du conseil municipal.

M. le Maire a donné lecture du message de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées :

« le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La Victoire leur offrit la liberté »

M. le Maire, Rani MAHCER a remercié chaleureusement tous les participants.



Contexte Historique :

Si cette date marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, la guerre se poursuit en Asie en particulier entre les États-Unis et le Japon.

Ce n'est qu'après les bombardements atomiques américains sur Hiroshima (6 août 1945), puis Nagasaki (9 août 1945) et l'attaque soviétique en Mandchourie, que l'empereur Hirohito annonce, le 15 août 1945, la capitulation du Japon.

Il s'ensuit la signature de la capitulation japonaise le 2 septembre 1945 en baie de Tokyo, à bord d'un navire de guerre américain. C'est donc cette dernière date qui marque la fin véritable de la Seconde Guerre mondiale.

Marianne du civisme

Jeudi 23 mars, était organisée à Balma l'édition de la "Marianne du Civisme" par l'Association des Anciens Maires et Adjointes de Haute-Garonne.

Cette manifestation récompense les communes du département de Haute-Garonne, ayant eu le meilleur taux de participation aux votes des 5 dernières élections, municipales 2020, régionales et départementales 2021, présidentielles et législatives 2022, à partir des éléments chiffrés fournis par la Préfecture. Cette distinction est à attribuer aux électeurs Montesquiens et Montesquiennes qui se sont mobilisés lors des jours de scrutins



Montesquieu est le deuxième village de moins de 1000 habitants ayant eu le meilleur taux de participation aux votes des 5 dernières élections derrière la commune de Montgeard que nous félicitons. Ainsi, la "Marianne du Civisme", sous la forme d'un diplôme, m'a été remis en main propre par le président de l'ADAMA31, en présence notamment de M. le sous-préfet.

Travaux

► Aménagement du chemin rural D'en Régis Le Petit

Au printemps, des travaux ont été réalisés par les agents municipaux afin de rouvrir le chemin rural D'En Régis Le Petit. Ce chemin permet d'accéder au stade municipal à partir du village sans passer sur la route départementale. Ainsi les enseignantes et les enfants peuvent se rendre à leur séance de sport en toute sécurité.

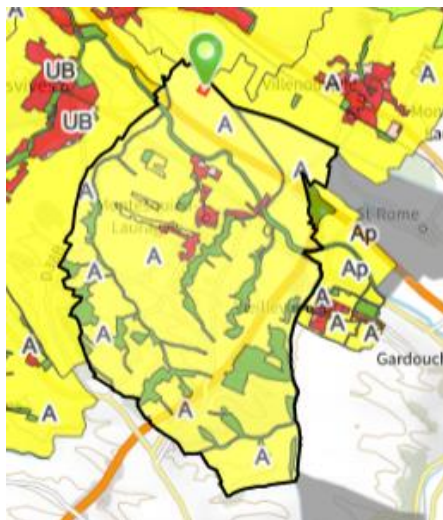


PLU : approbation révision allégée et suite ...

► **Révision allégée** : la révision allégée du PLU a été approuvée lors du conseil municipal du 11 avril 2023. Elle a permis d'étendre très légèrement la zone U du PLU sur les abords des constructions existantes, en cohérence avec l'occupation du sol et en limitant la surface ajoutée pour ne pas permettre la construction de nouvelles habitations. Pour rappel, le PLU est consultable sur le géoportail de l'urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr.

► **Évolution du PLU** : afin de faire le point sur les évolutions futures du PLU, une réunion a été organisée avec la direction départementale des territoires (DDT) et l'agence technique départementale (ATD). La commune est face à une problématique concernant l'ouverture de la zone AU0 des Béouzels. En effet, l'ouverture de cette zone est conditionnée au raccordement à la station d'épuration. Initialement, **l'extension du réseau d'assainissement** était programmée à la suite de la construction de la nouvelle station. Or le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) a revu le programme d'action 2020-2026 pour favoriser la mise aux normes des stations d'épuration, et a repoussé l'extension du réseau

d'assainissement qui devait raccorder la côte d'En Serny et le hameau d'En Serny et des Béouzels. Lors d'une rencontre en début d'année avec le service du SMEA en charge du dossier, ils ont réaffirmé l'impossibilité de mettre l'extension dans le programme actuel au vu du coût qui dépasse les 1 000 000 €. Il ne s'avance pas non plus pour le prochain programme.



Aussi, afin d'ouvrir de nouvelles zones constructibles, la municipalité doit engager une **révision générale du PLU**. Elle pourrait attendre un PLU intercommunal dont un des avantages est un coût moindre mais il n'est pas prévu avant 5 ans. Aujourd'hui, une procédure de révision de PLU pour une commune comme Montesquieu-Lauragais avoisine les 40 000 €. Il s'agit d'une procédure qui peut s'étaler sur trois années minimum. La

municipalité doit avoir une réflexion à ce sujet. En attendant une procédure de révision générale, la municipalité envisage une procédure de modification simplifiée qui permettra de répondre à des besoins ponctuels, par exemple autoriser des activités autres qu'agricoles en zone agricole par le biais de la création de STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées). Cette procédure est moins onéreuse et plus rapide.

Abonnement newsletters de la municipalité

Depuis peu la commune s'est appropriée un nouveau moyen de communication. Certains d'entre vous ont déjà eu la joie de découvrir les premières « newsletters ».

Il s'agit de pouvoir vous informer au sujet des actualités liées à notre commune. Vous y trouverez uniquement des informations locales telles que : arrêtés (municipaux ou préfectoraux concernant notre village), informations importantes de la commune, animations de nos associations...

Dans le cas où vous n'auriez pas encore communiqué vos coordonnées (adresse postale, mail et numéro de téléphone), vous avez la possibilité de le faire :

→ en flashant le QR Code



→ en remplissant le formulaire de contact depuis le site internet de la commune,



La Mairie se modernise !!!!

Gardons le contact :

Afin de faciliter nos relations avec les administrés, nous vous proposons de remplir un formulaire de contact. Ainsi, vous recevrez un message pour vous informer des événements locaux, ou une information concernant votre secteur d'habitation (ex : coupure de courant temporaire, fermeture exceptionnelle d'une rue...)
[Vous trouverez le formulaire de contact ici.](#)

→ en vous adressant au secrétariat (aux heures d'ouverture)

État de catastrophe naturelle - sécheresse 2022



Au sujet de notre demande de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été dernier, à ce jour, notre demande est toujours en cours de traitement par la Préfecture.

Dès que nous aurons l'information, nous vous en informerons par tous les moyens de communications à notre disposition (newsletters, site internet, panneaux d'affichages, crieur public, pigeons voyageurs...).

Rappel : dispositif OTV en ligne sur la plateforme servicepublic.fr. :

Depuis le 20 juin 2022, les usagers ont la possibilité de s'inscrire en ligne au dispositif "**Opération Tranquillité Vacances**" (OTV) via le site **servicepublic.fr**, en utilisant un compte **France-Connect**.



Ce dispositif est ouvert pour les usagers souhaitant inscrire leur résidence.

Une fois la demande de l'utilisateur validée et transmise depuis la plateforme Servicepublic.fr elle ne peut plus être modifiée en ligne. Pour faire modifier sa demande ou la supprimer, l'utilisateur doit alors se déplacer dans une brigade de gendarmerie.

Bibliothèque municipale

Pour la deuxième fois, et en partenariat avec Terres du Lauragais, la municipalité a organisé le 18 mars 2023 une animation jeux de société sous la halle de 10h à 12h. Petits et grands se sont retrouvés autour de jeux de mémoire, d'adresse ou bien de réflexion. Ce fut un réel moment de partage interrelationnel. Cette animation est gratuite et ouverte à tous. Une nouvelle session est prévue en Octobre 2023, alors n'hésitez pas à pousser la porte pour partager ce moment de détente.



Dès le 3 Juillet 2023, les horaires de la bibliothèque vont passer en mode été. Elle sera ouverte tous les vendredis de 16h30 à 18h30 en Juillet et fermera tout le mois d'Août.

Un large choix de livre vous attend. Vous pouvez varier les genres, en passant du livre jeunesse à la BD, du thriller à l'encyclopédie. Nous renouvelons régulièrement le stock, ce qui vous permet de profiter des dernières sorties d'auteurs à succès tel que Harlan COBEN.



Activités de l'accueil de loisirs



L'équipe des 5 animatrices de l'accueil de loisirs a pu proposer des activités diverses durant cette année scolaire, notamment :

- découverte du théâtre : un groupe d'enfants volontaires a pu s'initier à la création d'une pièce de théâtre avec la participation de l'association Les Parazit's.
- initiation au rugby : les maternelles ont découvert le rugby avec l'intervenant Sébastien Vuillon, éducateur sportif au comité 31 de Rugby à XIII. Il est également intervenu chez les élémentaires dans le cadre scolaire avec à la clé, la participation des enfants à un tournoi inter-école le vendredi 30 juin à Ayguesvives.
- préservation de l'environnement : pendant la pause méridienne, les élèves de GS/CP ainsi que d'autres enfants volontaires ont parcouru le Chemin de Rondes afin de récolter les déchets. Ils étaient accompagnés de leur enseignante, Mme Ilary, Mme Lafon et deux animatrices.



Nous remercions vivement Hadi Diallo, la directrice de l'accueil de loisirs pour son implication durant ces années passées à Montesquieu-Lauragais. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans son nouveau projet professionnel.

Le comité des fêtes



Après une belle année du comité des fêtes marquée par la journée **du 17 décembre 2022**, organisée en collaboration avec l'association des parents d'élèves et l'association de tennis et pongiste, avec des animations pour les enfants, le feu d'artifice et la soirée tartiflette karaoké, la joyeuse équipe du comité des fêtes œuvre pour préparer l'**édition 2023 de la fête de la Saint-Jacques**.

Le dimanche 2 juillet, le comité des fêtes a participé au programme Escales du canal, proposé par VNF aux communes traversées par le canal du Midi. Au programme : déjeuner partagé accompagné par un concert chanson française/jazz, au bord de l'eau, à l'écluse de Négra. **Belle initiative de mise en valeur du canal du Midi et un moment de partage !**



PROGRAMME

Vendredi 21 juillet

Ouverture des festivités
Apéro, buvette et snacking

Soirée karaoké

Samedi 22 juillet

Apéro, buvette et snacking

Après-midi : pour les plus jeunes : pêche aux canards, jeu d'extérieurs, tous âges et familles
(Inscriptions à la buvette à partir de 12h00)

Apéro tapas !

Soirée musicale avec « Mascantès »

Dimanche 23 juillet

Messe

Cérémonie du monument aux morts

Apéro offert

Buvette et snacking

Concours de pétanque

Repas avec jambons à la broche
* sur inscription*

Soirée Musicale avec Strand Hugg

Montesquieu Sème



Les plantations du verger et de la haie champêtre se sont déroulées dans la joie, la bonne humeur et l'humidité !

Nous vous inviterons prochainement à découvrir l'ensemble des essences plantées à l'occasion de l'inauguration du verger à la fin de l'été.

Apéro offert !

Pour la suite, n'hésitez pas à nous rejoindre pour de nouveaux projets !

montesquieu.seme@gmail.com

Les Amis du Thé Dansant

L'association les Amis du Thé Dansant se réjouit de la bonne reprise d'activité des Thés Dansants à Montesquieu, organisés d'octobre à avril à raison d'une manifestation par mois.

Nos fidèles musiciens s'accordent à faire danser rumba, tangos, valse, rocks et danses de groupe à nos danseurs dans une ambiance festive et amicale.



Le goûter "fait maison" est particulièrement apprécié. Rendez-vous donc aux montesquiens et à tous nos fidèles danseurs.



Voici le programme de fin d'année :

- dimanche 15 octobre 2023 avec l'orchestre Benoît RENAILLE
- dimanche 19 novembre 2023 avec FANTASIA TRUMPET
- Réveillon Saint Sylvestre 2023 avec l'orchestre BENOÎT RENAILLE

Gymnastique Montesquirienne



L'association Gymnastique Montesquirienne, a repris ses activités et les participant.es ont pu se retrouver dans une ambiance sportive et toujours aussi conviviale.

Pour l'année 2022-2023, le nombre d'inscrit.es a légèrement augmenté (52 adultes et 25 enfants).

Le repas traditionnel annuel de l'association aura lieu le vendredi 16 juin à 19H (« auberge espagnole » où chacun apporte son plat préféré à partager). L'association offre les boissons. La fête des enfants a lieu le mardi 27 juin 2023.

Horaires des cours et tarifs

- Lundi : 18h30-19h30 et 19h30-20h30 pour la gym cardio
- Mardi : 10h30-11h30 pour la gym douce et la gym nature en alternance
- Jeudi : 17h30-18h30 et 18h30-19h30 pour la gym douce et 19h30-20h30 pour la gym cardio.
- Mardi : 16h30-17h30 et 17h30-18h30 : gym "enfants" (groupes selon l'âge)

Les tarifs de cette année, votés en assemblée générale en janvier, sont inchangés :

- 165 euros pour un adulte (qui donne accès à tous les cours)
- 126 euros pour un enfant.

Les inscriptions se feront le dimanche 10 septembre de 10H à 13H au moment du forum des associations du village. Une préinscription (adulte, enfant) est souhaitée par un message envoyé à notre adresse électronique :

gymnastique.montesquieu@laposte.net.

Les cours débuteront le lundi 11 septembre 2023. Nous proposons des cours d'essai gratuits. N'hésitez pas à en profiter !

Le bureau

Sophie Cheloudtchenko (présidente)

Sarah Mahcer (trésorière)

Bernard Thon (secrétaire)

Et notre professeure :

Brigitte Génolini

Enfin, il est toujours utile de rappeler les bienfaits d'une pratique physique régulière (gymnastique, marche, et autres activités) sur la motricité (renforcement musculaire et cardio-vasculaire, souplesse articulaire, équilibre, coordination des mouvements, etc.), les fonctions psychologiques (mémoire, concentration, etc.), et, plus généralement, dans la prévention des effets de l'avancée en âge. Et sans oublier l'importance des contacts sociaux lors des pratiques collectives. Nous espérons donc vous retrouver toujours plus motivé.es et nombreux à la rentrée.

Association de Danse SD SWING



L'Association SD SWING a terminé la saison 2022-2023 par sa traditionnelle soirée « auberge espagnole », réunissant pour quelques derniers pas de danse les élèves des cours de rock, salsa et lindy hop, débutants et confirmés.

Un premier semestre 2023 bien rempli ! En effet, outre les cours donnés régulièrement le mardi et le mercredi, trois soirées dansantes ont eu lieu à la salle des fêtes du village. Le 4 février avec les musiques enregistrées par Serge, ainsi que le samedi 25 mars, réunissant chaque fois une soixantaine de participants.

Lors de la soirée du 13 mai, nous avons invité un orchestre swing de la région toulousaine, Madame LEON. Les trois musiciens et la chanteuse du groupe ont fait swinguer la salle sur des standards des années 30.



Le bilan de cette année écoulée est très satisfaisant puisque nous avons enregistré 64 élèves dans les trois danses proposées, avec deux cours en salsa et lindy hop : débutants et confirmés, et un cours de rock débutants.

Le planning pour le dernier semestre s'annonce déjà. Nos soirées dansantes sont programmées pour les 7 octobre et 25 novembre 2023.



Et nos cours débuteront le mardi 19 septembre. Renseignez-vous ! et inscrivez-vous au plus vite.

Et d'ici là, bonnes vacances à toutes et à tous !

N'hésitez pas à nous contacter : site sds swing.org - président : Serge 06 86 73 67 23 / secrétaire Magali : 06 52 60 19 87 – denoy.magali@sfr.fr ou denoy.serge@neuf.fr

Association des parents d'élèves



Contact : ape.mtq@gmail.com

Ce premier semestre 2023 a été marqué par la réalisation de 2 manifestations :

Une **BOUM DEGUISÉE** sur le thème **VERT** s'est tenue le 18/03 sous la halle en fin d'après-midi.

Tous les enfants et parents étaient invités à venir déguisés avec une tenue ou un accessoire vert.

Enfants et parents ont pu danser, discuter, profiter de la buvette et enfin déguster les pizzas réalisées par Lionel ("Chez Moi") afin de clôturer la soirée.



La 3ème édition de la **JOURNÉE SPORTIVE** s'est déroulée le 28/05 au stade de foot. Cette année, le concept a été quelque peu modifié avec des épreuves uniquement le matin et une après-midi libre.

Ainsi, 5 équipes constituées de parents et enfants se sont confrontées à travers diverses épreuves : Relai, Course en sac, Hand, Foot, Course de Brouette, Parcours les yeux bandés et Frisbee.

L'ombre a ensuite été recherchée pour partager une auberge espagnole avant d'enchaîner sur des jeux libres l'après-midi: épervier et foot, mais également tennis avec la collaboration de l'ATP venus spécialement pour l'occasion afin de faire découvrir son activité. Merci à Bastien et Leny. La journée s'est clôturée avec un goûter offert aux participants et la remise des médailles.



L'année s'est terminée avec la **KERMESSE** le 30 juin en collaboration avec l'ALAE.

Professionnels du village



Aménagement intérieur (conseil, conception, solutions home staging, événements)

- Monobulle - Juliette Lenaerts - 06.20.73.47.34
www.monobulle.com

Coiffure à domicile - Geneviève Saffon - 05.61.81.55.09

Courtier en prêts immobiliers et assurances et crédits - rachats de crédits -

Freddy Bobichon - 06.24.30.55.55 -
fbconseils31@gmail.com



Cap Bonbon - vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre... -
 06.37.09.99.18 - capbonbon31@gmail.com

Cuisine et viennoiseries à emporter sur commande - société "Chez moi" - Lionel SEGUI - 07.89.09.10.69
chezmoi31450@gmail.fr



Paysagiste, entretien de jardin - Yoann Pradel -
yoann.pradel@hotmail.fr

06.73.48.63.27 -

Entretien espaces verts - Florian Saffon : 05.61.81.55.09
 ou 06.78.01.78.53



Entretien et création d'espaces verts élagage et abattage - société BUC

Paysages Alexandre Buc - 06.78.45.93.76 -
buc.paysages@orange.fr



Façadier (neuf, rénovation, isolation extérieure) - société Pisco Façade - Marcio Marques de

Macedo - 06.28.54.04.09 - piscofacades@gmail.com



Horticulteur Christophe -
 05.61.27.13.43 ou 06.89.84.37.41



Immobilier - conseiller SAFTI -
 06.16.18.05.97 -

franck.catala@safati.fr



Les Gourmand'Isa - Isabelle SAFFON -
 06.66.98.80.17 - Facebook : Les gourmand'Isa - Instagram : isabellesaffon



Maison Profiteroles
www.maisonprofiteroles.fr

06 18 93 87 06 - contact@maisonprofiteroles.fr

Maison d'hôtes « Le Fleurat » - 06.40.51.37.49 -
c.nathalie66@hotmail.fr



Maison d'hôtes «la bastide de Négra» - 06.67.84.69.84 -
labastidenegra.fr - la.bastide.de.negra@gmail.com

Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages - société Art'Air-édition - Pascale et Marc Balty - 06.06.60.09.88 -
contact@artair.fr

Naturopathe - Myriem Catala - 06.10.53.13.69
myriem.catala@orange.fr
www.catalasantenaturopathie.fr

Sophrologue, Conseillère en Fleurs de Bach - Christine Bénazet - 06.84.66.27.87 -
www.christine-benazet.fr

Énergéticienne et formatrice Reiki - Marie Reignaud -
 06.28.95.85.84 - mcr32@laposte.net

Taxi - Philippe Bettinger - 06.19.55.29.97

Terrassement, assainissement - société JBF
 Jean-Bernard Filippetto - 06.60.28.36.52



Atelier publicitaire Chatenié Marquage et décors tout support -
 Thomas Chatenié www.chatenie.com - 06.50.81.03.02

[Assistantes maternelles en exercice sur la commune](#)

Christine Bénazet : 06.84.66.27.87

Marie-José Lescure : 05.34.66.42.31

Véronique Ferrer : 06.24.90.10.41

Sylvie Filippetto : 06.12.39.43.91

Blandine Merlaud : 05.34.66.19.78 ou
 06.89.71.50.95

Aude Molon-Prim : 06.66.56.36.86 -
aude_prim@msn.com

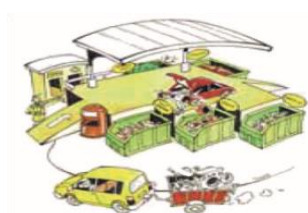


Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiens.

Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique

Déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Ouvertes les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les pneumatiques VL sont admis.



Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :



- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.

Boîtes à lettres

Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.



Feux de végétaux : rappel de l'interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du code sanitaire départemental).



Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et le risque d'incendie, le brûlage des végétaux à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Le manquement à ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe pouvant s'élever à 450 €.

Les officiers de police judiciaire peuvent réaliser ce constat.

Bienvenue aux nouveaux arrivants



Nous invitons les nouveaux arrivants à venir se présenter au secrétariat de mairie, le meilleur accueil vous y est réservé. Des informations diverses vous seront communiquées. Nous vous en remercions.



Mairie et agence postale communale

Secrétariat : Tél : 05.61.81.63.45 - E-mail : contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr

Site internet : www.mairie-montesquieu-lauragais.fr

Horaires d'ouverture au public :



	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h30	13h30 - 17h00
Mardi		13h30 - 19h00
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Vendredi		13h30 - 17h00

Permanence de Monsieur le maire : lundi de 17h à 19h sur rendez-vous

Permanence urbanisme : sur rendez-vous

Services Médicaments pour les personnes isolées : Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h (de 7h à 14h en juillet et août)

Objets trouvés : adressez-vous au secrétariat de mairie

Groupe scolaire



École : 05.61.81.63.38

Cantine scolaire : 05.61.27.25.91

Accueil de loisirs associé à l'école

(ALAE) : 06.78.00.87.30

Bibliothèque

Elle est ouverte tous les mercredis de 16h30 à 18h, tous les vendredis de 16h30 à 18h30.

Été 2023 : ouverture tous les vendredis de Juillet de 16h30 à 18h30 et fermeture en août

M. l'abbé Régis L'Huillier

Presbytère - 19 place Gambetta - 31

290 Villefranche de Lauragais - Tél :

05.61.81.62.18

39 66 allo docteur



3966 est le numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées.



Le défibrillateur est situé sur la façade de la mairie